

Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS
ou au responsable départemental (ou académique) de mon établissement d'exercice (cf verso)

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation
	Nom			Nom :
	Nom de naissance			Adresse complète :
	Prénom			
	Adresse complète			
	Mail			
	Téléphone fixe			
	Téléphone portable			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .	Date et signature	NOM-Prénom Ou IMAGE

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026 CONTRACTUEL·LE ALTERNANT·E

Crédit d'impôt :
adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non**. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un·e contractuel·le alternant·e EPS.

Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU).	20 €
Crédit d'impôts.**	13 €
Coût réel de la cotisation syndicale pour l'adhérent.	7 €
Soit, par semaine. *	0,13 €

* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche.
** Sous réserve de faire une déclaration d'impôt. Même si non imposable.

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom Prénom Adresse Compl. d'adresse CP - Ville Pays Code IBAN Code BIC	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature : NOM-Prénom Ou IMAGE	
Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →		

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)